



# RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

IA-IPR

Pôle Educatif et Pédagogique (PEP)

Réf : SM/NE  
N° 2023-2024-016

Affaire suivie par :  
**Sarah MOZAR**  
IA-IPR (ff)  
Conseiller Technique CASNAV  
ETIENNE Nise  
Assistante Administrative

Tél : 0590 47 81 37  
Mél : [ce.ia-ipr@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.ia-ipr@ac-guadeloupe.fr)

Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare BP 480  
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, mercredi 27 septembre 2023

**Madame Sarah MOZAR,**  
**IA-IPR ff en charge de la LVR-Créole**

À

Mesdames et messieurs les professeurs de  
langue vivante régionale créole,

Mesdames et Messieurs les enseignants

Objet : Concours d'écriture en créole guadeloupéen (GEREC-1)

Mesdames, messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire part de l'organisation de la cinquième édition du concours d'écriture « Majò an maké kréyòl », initié par le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE).

Ce concours est ouvert à **tous les lycéens** de la région académique Guadeloupe, **suivant un enseignement de créole**, qu'ils relèvent de la voie générale, technologique ou professionnelle.

La thématique de la présente édition est « Wouj/ la couleur Rouge » et offre aux élèves des possibilités d'exploration et d'expression multiples, dans des écrits poétiques ou narratifs.

En effet, il est attendu du participant qu'il écrive en **créole guadeloupéen (GEREC-1)**, sur le thème précédemment évoqué, une nouvelle **ou** un conte **ou** un poème.

Un candidat ne peut présenter **qu'une seule production** dans un des trois genres littéraires précités.

L'œuvre proposée doit être originale, inédite et individuelle et respectée un certain nombre de contraintes présentées en annexe.

**Même s'il n'incombe pas spécifiquement à l'enseignant d'encadrer le travail rédactionnel du candidat, il n'en demeure pas moins que chaque heure de créole participera assurément à nourrir la réflexion du candidat, à renforcer**

**sa maîtrise de la langue écrite, ses compétences langagières notamment celles relevant des activités de production mais aussi à se confronter à des représentations du monde, à travers l'étude de formes littéraires diverses.**

Les lauréats des éditions précédentes du concours MAJÒ ne sont pas autorisés à concourir une seconde fois.

**Le dossier de participation** sera disponible **du lundi 02 octobre 2023 au lundi 21 novembre 2023**, notamment sur les sites de la Région Guadeloupe, le site académique. Un exemplaire sera transmis par ailleurs à chaque professeur de créole.

La **remise des dossiers complets au format PDF** (production du candidat, fiche de participation, fiche d'autorisation de publication et de modification de forme et fiche d'autorisation parentale pour le candidat mineur dûment complétées) est fixée, **au plus tard au vendredi 19 janvier 2024**. Le professeur de créole du candidat communiquera alors, après vérification, l'ensemble du dossier au secrétariat des IA-IPR : [ce.ipr@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.ipr@ac-guadeloupe.fr) ou à moi-même, en l'adressant à [sarah.mozar@ac-guadeloupe.fr](mailto:sarah.mozar@ac-guadeloupe.fr).

Chaque année, vous êtes un peu plus nombreux à encourager vos élèves à s'inscrire, à participer à ce concours, à croire un eux et en leur potentiel créatif.

Que vous soyez remerciés de contribuer ainsi à donner davantage de visibilité à la qualité du travail conduit en classe.

En insufflant à vos élèves l'envie de produire et de créer, vous participez à donner encore plus de sens aux apprentissages ainsi qu'au parcours linguistique choisi par les élèves « créolistes » de l'académie.

Bien à vous,

Sarah MOZAR, IA-IPR *ff* en charge de la LVR-Créole

